



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 12 FEVRIER 2026 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE, STATIONNEMENT Rue de Bourgogne

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Vu la demande du 11 février 2026, par l'entreprise SAUR- Boulevard des demoiselles – 49400 SAUMUR,
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de réparation de fuite sur le réseau d'eau potable, rue de bourgogne, 18250 HENRICHEMONT
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune d'Henrichemont donne permission de voirie afin d'effectuer des travaux de réparation de fuite sur le réseau d'eau potable, rue de Bourgogne 18250 HENRICHEMONT, à compter du 18.02.2026 et ce pendant 2 jours calendaires

Article 2^{ème} : Le stationnement des véhicules sera interdit aux droits des travaux, rue de Bourgogne (entre la place Henri IV et la rue de l'église) à compter du 18.02.2026 et ce pendant 2 jours calendaires,

Article 3^{ème} : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 4^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20260212-2026-17-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2026

Publié sur le site internet de la commune le 12.02.2026.

Le Maire,
Gilles BUREAU

